

## SÉANCE DU 25 JUIN 2019

19-06-161

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation : 19 juin 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 25 juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

### Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller Municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller Municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

### Absents excusés :

Alain HERAUD, Noureddine BOUACHERA, Omar N'FATI, Régis GRELOT

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Esther SCHREIBER (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Véronique PIVETEAU (pouvoir à Sandy CHAUVEAU), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

## SPORTS

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR LA SAISON 2019-2020 : 1ÈRE PARTIE

-----  
La Ville de Libourne accompagne les associations sportives qui participent et contribuent à la co-construction de la politique publique locale. À ce titre, elle leur attribue une aide municipale dont le vote est effectué en trois fois au cours d'une année civile.

#### Premier vote : une aide spécifique aux salaires de certains entraîneurs

le 22 mai 2019 / DELIB – 19-05-148 / Montant 72 560€

Dans le cadre de ses relations avec les associations sportives, la ville de Libourne a souhaité renoncer à recruter directement les entraîneurs ou les éducateurs sportifs qu'elle mettait ensuite à la disposition de ces associations. Dans le cadre d'une politique qui se veut constante, la Ville intervient par le versement d'une aide spécifique dont le montant contribue à participer aux charges salariales directement versées par l'association employeur.

Ce vote intervient en début d'année civile pour un versement qui s'effectue en deux parties en mai et en septembre qui représente respectivement 75% puis 25% de la somme totale allouée.

#### Deuxième vote : première partie des subventions à toutes les associations sportives

À la fin du premier semestre de l'année civile est votée la première partie des subventions à toutes les associations sportives qui est constituée de trois montants :

- Le fonctionnement

Chaque association se voit attribuer 50% du montant qu'elle avait perçu l'année précédente pour son fonctionnement.

- Les fluides

Pour certaines associations qui occupent des locaux municipaux, la Ville prend en charge 90% du montant des fluides consommés sur présentation des factures correspondantes.

- La promotion de la Ville

Une aide complémentaire est attribuée à certaines associations avec pour objectif de soutenir le niveau élevé de compétition des équipes ou des athlètes, l'organisation de manifestations d'envergure et la mise en place d'actions sportives et dans le domaine du social qui contribuent à la valorisation et au rayonnement de la Ville. Son montant est estimé au cas par cas.

### Troisième vote : deuxième partie des subventions à toutes les associations sportives

Au terme de l'année civile est votée la deuxième partie des subventions à toutes les associations sportives qui est constituée de quatre montants :

- Le fonctionnement

En complément du montant versé lors de la première partie, une somme est attribuée à chaque association dont la valeur est calculée à partir des éléments contenus dans le dossier de demande de subvention annuelle que chacune d'entre elles est invitée à renseigner et à remettre avant la fin du mois de septembre.

Le calcul est réalisé de façon automatique sur la base de plusieurs critères qui ont été déterminés en 2006 par l'«Observatoire du sport», instance représentative de l'ensemble des associations sportives Libournaises, et votés lors du conseil municipal du 18 décembre de la même année.

Ces critères considèrent d'une part les associations sportives justifiant d'un calendrier fédéral annuel de compétitions par équipes ou individuelles, et d'autre part les associations dites de loisirs n'étant pas soumises aux critères de compétitions mais justifiant de rencontres, concours, sorties, stages ou autres actions durant l'année sportive.

Ces critères sont par ailleurs constitués de données précises sur le fonctionnement de l'association telles que le nombre de licenciés (adultes et – de 18 ans), les frais de déplacements et de personnel, l'achat de matériel, le niveau de compétition, l'accueil de sportifs en situation de handicap, la formation des bénévoles, l'organisation de manifestations, la participation aux dispositifs municipaux (école municipale des sports et vacances sportives par exemple), etc.

- Les fluides

Il s'agit de la même subvention que celle prévue en première partie pour les associations qui n'auraient pas pu fournir leurs factures avant celle-ci.

- La promotion de la Ville

Les montants de cette aide viennent compléter ceux versés en première partie sur la base des mêmes critères.

Envoyé en préfecture le 03/07/2019  
Reçu en préfecture le 03/07/2019  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20190625-DELIB19\_06\_161-DE

- La mise à disposition de personnel

Certaines associations font l'objet de mise à disposition d'agents municipaux pour partie de leur temps de travail. Conformément à la législation, cette prestation se fait contre rémunération à hauteur du coût supporté par la Ville. Mais le souhait de cette dernière étant d'accompagner les associations dans leur développement et de soutenir leurs actions qui contribuent à l'intérêt général, une subvention qui correspond au montant des mises à disposition en question est attribuée aux associations concernées pour qu'elle n'en supporte pas le coût.

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer la première partie des subventions aux autres associations sportives pour la saison 2019-2020.

*Imputation Budgétaire : 924 400, Montant : 209 955 euros*

Vu l'avis favorable de la commission Sport en date du 20 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 20 juin 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité ( **31** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-approuve cette attribution selon le tableau joint

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de subventionnements afférentes

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

03/07/19

Le Maire,  
Philippe BUISSON

Libourne le 03/07/2019  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne  
Gironde

Envoyé en préfecture le 03/07/2019

Reçu en préfecture le 03/07/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190625-DELIB19\_06\_161-DE

# SUBVENTIONS SPORTIVES : 2019 SAIS

convention à partir de 23 000 €

Envoyé en préfecture le 03/07/2019

Reçu en préfecture le 03/07/2019

Affiché le

**SLOX**

ID : 033-213302433-20190625-DELIB19\_06\_161-DE

ASSOCIATIONS SPORTIVES	1ère partie CM du 25 juin			
	50% de la subvention de fonctionnement 2018	fluides	promotion ville	total
1 Aquasport	364 €			364 €
2 ASL Aikido	164 €			164 €
3 ASL Athlétisme	10 656 €			10 656 €
4 ASL Badminton	3 009 €			3 009 €
5 ASL Ball Trap	876 €			876 €
6 ASL Basket	4 865 €			4 865 €
7 ASL Judo	3 855 €			3 855 €
8 ASL Karaté Do	398 €			398 €
9 ASL Natation	5 591 €		7 500 €	13 091 €
10 ASL Pelote Basque	391 €			391 €
11 ASL Tennis de Table	4 130 €			4 130 €
12 ASL Tir à l'Arc	2 996 €			2 996 €
13 ASL Triathlon	6 995 €			6 995 €
14 ASL Volley	973 €			973 €
15 ASL Vovinam Viet Vo Dao	54 €			54 €
16 ASPTT	1 139 €			1 139 €
17 Ass. Lib. Gymnastique Volontaire	535 €			535 €
18 Ass. Libourne Miséricorde Aventure	271 €			271 €
19 Association CHLOE section "FCE Sabatié"	0 €			0 €
20 Association Jing Gang	899 €			899 €
21 Association Le Méridien	66 €			66 €
22 Association Le Yoga KunDalini	0 €			0 €
23 Association Sportive et de Loisir de Libourne	295 €		500 €	795 €
24 Association Vélo Club Libournais FFC	1 307 €		1 000 €	2 307 €
25 Avenir Cycliste Libourne	0 €			0 €
26 Avenir Cyclotouriste Libournais	0 €			0 €
27 Canoë kayak sport Libourne	14 585 €			14 585 €
28 Challengers Taekondo Club	596 €			596 €
29 Club Libournais de la retraite sportive	0 €			0 €
30 Club Nautique de Libourne 1876	8 691 €		5 000 €	13 691 €
31 Cyclo Club Libourne	1 079 €			1 079 €
32 Escalibourne	4 198 €			4 198 €
33 Escrime Club Libourne	7 879 €			7 879 €
34 Football club Libourne	10 627 €		17 923 €	28 550 €
35 Footsalle Libourne	0 €			0 €
36 Foulées vertes en Libournais	395 €			395 €
37 Gymnastique Volontaire Libourne	208 €			208 €
38 Hand Ball club Libournais	11 080 €		12 870 €	23 950 €
39 Hatha yoga	127 €			127 €
40 Hockey Club Libourne	532 €			532 €
41 Huit Pool Club Libourne	613 €			613 €
42 La boule libournaise	0 €			0 €
43 La ligne Libournaise	483 €			483 €
44 Le roseau Dagueyais	0 €			0 €
45 L'Echiquier Libournais	712 €			712 €
46 Les Bleus de Saint-Ferdinand	6 618 €		1 300 €	7 918 €
47 Les Chemins de Traverse	316 €			316 €
48 Les Rouges de Saint-Jean	3 135 €		2 000 €	5 135 €
49 Libourne Ride Club	346 €			346 €
50 Libourne Aéro Club	91 €			91 €
51 Libourne Plongée	1 555 €			1 555 €
52 Libourne Savate	6 €			6 €
53 Marcher	277 €			277 €
54 Ring Libournais	1 410 €			1 410 €
55 Rugby Club Libourne	3 366 €		14 434 €	17 800 €
56 Tennis Club de Libourne	4 154 €			4 154 €
57 Tir Sportif Libourne	13 124 €			13 124 €
58 Twirling club libournais	572 €			572 €
59 Union Sportive Vallée de l'Isle basket	713 €			713 €
60 Viet Vo Dao Libourne	124 €			124 €
<b>total</b>	<b>147 428 €</b>	<b>0 €</b>	<b>62 527 €</b>	<b>209 955 €</b>

Envoyé en préfecture le 03/07/2019

Reçu en préfecture le 03/07/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190625-DELIB19\_06\_161-DE